



Affichage :
du 7 mars 2019
au 7 mai 2019

BOURGES
CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 février 2019 à 18 heures
Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Pascal BLANC, Maire, le Jeudi 28 février 2019, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée par envoi dématérialisé ou par envoi postal, le jeudi 7 février 2019.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux absents. M. CHARPAGNE et Mme MADROLLES sont désignés comme secrétaires de séance.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

32 présents

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2017 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par M. le Maire :

1. Conseil Municipal. Délégation d'attribution au Maire. Modification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner délégation à M. le Maire pour prendre toute décision pour la création, la suppression et la modification des tarifs des produits boutique des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle.

2. Rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2018, conformément au document joint à la délibération.

**Arrivées de Mme VASKOU, Mme MAGOT, Mme BIGUIER,
Départ de M. BEDIN
34 présents**

3. Rapport d'orientations budgétaires 2019 :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.

4. Direction des Ressources Humaines. Tableau des effectifs. Créations de postes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

par 36 voix "pour" et 9 abstentions (Groupe de l'Opposition)

d'approuver les créations de postes au sein de la Direction Voirie, Réseaux Divers (Secteur Eclairage Public), de la Direction Culture, Patrimoine et Tourisme et de la Direction Sports et Vie Associative, conformément au tableau joint à la délibération.

5. Direction des Ressources Humaines. Communauté d'Agglomération de Bourges. Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Bourges (Service Communication) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition d'un agent municipal auprès du service Communication de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération.

6. Direction des Ressources Humaines. Mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Caisse des écoles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Caisse des écoles de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7. Direction des Ressources Humaines. Mise à disposition d'agents communautaires auprès de la Ville de Bourges (mariages) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de personnel communautaire pour l'organisation des mariages ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer la convention correspondante et tout document se rapportant à la délibération.

8. Direction des Ressources Humaines. Centre Communal d'Action Sociale. Convention de mise à disposition d'un agent municipal (Direction des Finances) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition du personnel municipal nécessaire à l'exercice de la fonction de direction et de pilotage des finances ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

9. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de donner acte au Maire du compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 18 décembre 2018.

Délibérations présentées par M. MERCIER : Sécurité, Prévention, Commerce, Artisanat et PME

10. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Mise en œuvre d'un nouveau plan local d'actions. Conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions dans le cadre du Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (P.L.S.P.D) ;
2. d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, à signer les conventions relatives à la réalisation d'actions de sécurité et de prévention de la délinquance avec les partenaires et à en suivre l'exécution.

11. Travaux de réaménagement de l'îlot Victor Hugo et de ses abords. Commission d'indemnisation des préjudices économiques. Règlement Intérieur et règles applicables à l'indemnisation du préjudice :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les critères et les modalités d'indemnisation tels que définis dans la délibération, ainsi que le règlement intérieur de la commission d'indemnisation des préjudices économiques dans le cadre des travaux de réaménagement de l'îlot Victor Hugo et de ses abords ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, à signer le règlement intérieur ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, à la Prévention, au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Délibération présentée par Mme BONNEFOY : Sports

12. Patinoire de Bourges. Travaux suite à sinistre. Lancement de la consultation en procédure adaptée des marchés de travaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection à la Patinoire estimés à 1 500 000 € TTC, dont 1 230 000 € TTC de travaux ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ces marchés ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les marchés correspondants et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par Mme MICHEL : Affaires Scolaires, Familles

13. Enseignement du 1^{er} Degré. Subventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

Classe de découverte de moins de 8 jours

- Ecole élémentaire Grand Meulnes250 €
Séjour à Murat-Le-Quaire en Auvergne du 1^{er} au 3 avril 2019
- Ecole élémentaire Auron250 €
Séjour en classe de neige en Haute-Savoie, du 17 au 22 mars 2019.
- Ecole élémentaire Pijolins250 €
Organisation d'une classe de découverte du 3 au 6 juin 2019 à Chartres
- Ecole Saint-Etienne250 €
Organisation d'une classe de découverte à Dolus d'Oléron, du 17 au 21 juin 2019

Subvention exceptionnelle

- Ecole élémentaire Barbès.....800 €
Séjour de 5 jours en Normandie au mois de juin 2019 dans le cadre du projet pédagogique portant sur l'apprentissage de la langue anglaise avec excursion d'une journée à Jersey

Subvention au titre de l'année scolaire 2018/2019

- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Dun-sur-Auron780 €

Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019

- Association culturelle Rallye Mathématique du Centre300 €

étant précisé que M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, Mme BESSARD et Mme LANGER votent "contre " la subvention allouée à l'Ecole St-Etienne et que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

14. Caisse des Ecoles. Versement d'une avance remboursable. Année 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver le versement d'une avance de 150 000 € à la Caisse des Écoles.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la délibération, ne prennent pas part au vote.

15. Restauration Collective. Réforme de matériels avant élimination :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser le transfert du domaine public dans le domaine privé de l'ensemble des matériels listés dans la délibération ;
2. de prononcer la réforme de cet électroménager et de permettre leur élimination.

16. Loisirs Educatifs. Association locale. Subvention 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 1 500 € au Scouts et Guides de France.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la délibération, ne prennent pas part au vote.

17. Fonds d'Aide au Temps Libre. Année 2019. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou Mme le Maire-Adjoint délégué aux Affaires Scolaires et à la Famille, à signer avec Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher la convention d'objectifs et de financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre pour l'année 2019 et à en suivre l'exécution.

18. Service Loisirs Educatifs. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Accueil d'enfants porteurs de handicap. Subvention de fonctionnement. Année 2018. Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou Mme le Maire-Adjoint délégué aux Affaires Scolaires et à la Famille, à signer avec Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher la convention d'aide au fonctionnement pour l'Accueil d'enfants porteurs de handicap dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'année 2018 et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par M. MOUSNY : Travaux et Accessibilité

19. Nettoyage écologique des Bâtiments Communaux et Intercommunaux. Marché. Avenant de délai :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer les modifications de marché pour le nettoyage écologique des bâtiments communaux et intercommunaux afin de proroger ces contrats de deux mois, soit du 1^{er} mars au 30 avril 2019, et à en suivre l'exécution.

20. Jalonnement dynamique des parcs de stationnement. Convention avec Interparking France S.A., gestionnaire du parking du Centre Commercial Avaricum :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer la convention avec la Société Park Alizés et à en suivre l'exécution.

21. Canal de Berry à vélo. Aménagement de la piste cyclable. Participation financière de la Ville de Bourges pour la prise en charge des travaux de revêtement en enrobé clair entre « Pierrelay » et le « Moulin Bâtard » à Bourges. Convention avec le Syndicat du Canal de Berry :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser le M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer avec le Syndicat du Canal de Berry, la convention de participation financière de la Ville de Bourges aux travaux de revêtement en enrobé clair entre « Pierrelay » et le « Moulin Bâtard » à Bourges dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable du Canal de Berry à Vélo, pour un montant de 22 998,28 € TTC, et à en suivre l'exécution.

22. Atelier Municipal. Réforme et vente d'un véhicule :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de prononcer la réforme d'un véhicule Peugeot Partner accidenté et d'en accorder le rachat par la compagnie d'assurances La Sauvegarde pour un montant de 2 400 € TTC.

Délibérations présentées par M. le Maire en l'absence de M. GUINOT : Patrimoine et Tourisme, Communication et Promotion de la Ville

23. Cathédrale Saint-Etienne - Patrimoine Mondial. Charte de gestion UNESCO :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer la Charte de gestion UNESCO de la Cathédrale de Bourges, ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

24. Service Ville d'Art et d'Histoire. Année "Viva Leonardo Da Vinci ! 500 ans de RenaissanceS". Programmation de la Ville. Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à solliciter les subventions à hauteur de 62 300 € auprès du Conseil Départemental du Cher ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération, et à en suivre l'exécution.

25. Service Ville d'Art et d'Histoire. Programme annuel d'animations. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le programme d'actions 2019 comme indiqué dans la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention de 15 000 € pour ces actions au titre de l'année 2019 dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire.

26. Réseau des Musées. Plan décennal de récolement 2016-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver les plans de récolement 2016-2025 pour les quatre Musées labellisés de la Ville de Bourges, joints en annexe de la délibération.

27. Réseau des Musées. Procès-Verbal de récolement. Année 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver les procès-verbaux de récolement pour l'année 2018 établis pour les collections du Réseau des Musées de la Ville de Bourges, joints en annexe de la délibération.

28. Réseau des Musées. Musée des Meilleurs Ouvriers de France. Exposition "MOF d'aujourd'hui". Conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'exposition " MOF d'aujourd'hui " ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer toutes les conventions relatives à l'organisation de cette manifestation et à en suivre l'exécution ;
3. de donner son accord pour la prise en charge, par le Réseau des Musées de la Ville, des divers frais pour les interventions des experts pour cet événement.

29. Muséum d'Histoire Naturelle. Procès-Verbal de récolement. Année 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal 2018 établi pour les collections du Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville de Bourges.

**30. Muséum d'Histoire Naturelle. Exposition "Bouteilles à la mer, Message in a bottle".
Demandes de subventions . Conventions :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'exposition « Bouteilles à la mer, Message in a bottle » présentée au Muséum d'Histoire Naturelle ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à solliciter les subventions correspondantes ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué au Patrimoine et au Tourisme, à la Communication et à la Promotion de la Ville, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération, notamment les conventions avec tous les partenaires, et à en suivre l'exécution ;
4. de donner son accord pour la prise en charge, par le Muséum d'Histoire Naturelle, des frais de restauration, d'hébergement et de transports, aux frais réels et sur présentation de justificatifs, pour les interventions des experts lors de cet événement.

Délibérations présentées par Mme SERRE : Administration Générale et Anciens Combattants

31. Associations de Quartier. Subventions 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'attribution des subventions énumérées ci-dessous aux associations de quartier :

- Amicale des Habitants du Val d'Auron.....	300 €
- Amicale des Résidents du Golf.....	300 €
- Association Bourbonnoux.....	300 €
- Association du quartier Charlet.....	300 €
- Association des habitants du quartier Emile Martin / Jean Baffier.....	300 €
- Association des habitants du Hameau de Pierrelay.....	300 €
- Association Justices Pijolins.....	300 €
- Vivre dans le quartier Edouard Vaillant / Marx Dormoy.....	300 €

étant précisé que Mmes et MM les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

32. Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (C.D.A.D). Participation financière de la Ville de Bourges pour 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 5 000 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher pour l'année 2019.

étant précisé que Mmes et MM les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. le Maire en l'absence de M. CHARPAGNE : Culture

33. Festival "Un été à Bourges" 2019. Conventions et contrats :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'opération « Un été à Bourges » 2019 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération, notamment les contrats artistiques, les conventions avec tous les partenaires, et à en suivre l'exécution.

34. Conservatoire de Bourges - Musique, Danse, Théâtre. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à solliciter auprès du Conseil Départemental du Cher :
 - une subvention générale de fonctionnement pour le Conservatoire de Bourges – Musique, Danse, Théâtre ;
 - une subvention d'investissement au taux de 80 % du montant hors-tax des investissements éligibles au titre de l'acquisition des instruments de musique ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

35. Conservatoire - Musique, Danse, Théâtre. Règlement Intérieur et Règlement des Etudes. Mise à jour :

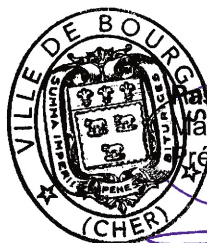
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter le règlement intérieur du Conservatoire de Bourges - Musique, Danse, Théâtre, ainsi que l'annexe intitulée "règlement des études", conformément au document joint en annexe de la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué à la Culture, à le signer et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h00.

BOURGES, le 7 mars 2019



Mascal Blanc
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Service des Assemblée (porte 132) à compter de ce jour, aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.